

INDEX

AU

TROISIEME VOLUME DES JOURNAUX

DU

CONSEIL SPECIAL,

DE LA

PROVINCE DU BAS-CANADA.

ADMINISTRATEUR (1^o) du Gouvernement. Prend son siège à la Table du Conseil, 4, 11, 12, 16, 22, 23, 25, 26, 41, 45, 54, 72, 75, 106.

——— Propose certaines Ordonnances pour la considération et l'adoption du Conseil,—en personne, 4, 12, 22, 23, 25, 28, 40, 72. Par message, 49, 51, 65, 69.

——— Nomme un Membre pour présider au Conseil, 4.

——— Adresse le Conseil sur l'état de la Province, 12.

——— Message de Son Excellence, recommandant l'adoption de certaines Règles et Réglemens pour la conduite des procédés du Conseil, 4.

——— ——— transmettant le projet d'une Ordonnance (11.) pour établir une Cour de Judicature pour juger certains crimes, et citant le passage d'une dépêche du Secrétaire d'Etat pour les Colonies,

Q